

# ***GENTHOD***

# ***INFO***

***DÉCEMBRE 2011***

## **EDITORIAL**

### ***Albert Gallatin, un Gentousien aux sources du rêve américain***

Albert Gallatin est né en 1761 dans la maison du Saugy, que son père Abraham fit édifier au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il n'y vécut que quelques années, devenu orphelin très jeune. Il reçut alors son éducation en ville de Genève. Il émigra en 1780 au Massachusetts puis s'installa en Pennsylvanie. Très vite il participa à la vie politique de la Pennsylvanie ; il fut membre de la convention constitutionnelle de l'État en 1789, et fut élu à la législature de Pennsylvanie en 1790. Élu ensuite au Sénat des États-Unis en 1793, son élection fut annulée, alors qu'il avait déjà prêté serment, car il n'avait pas les qualifications requises : la constitution exige que les sénateurs soient citoyens américains depuis au moins neuf ans. Quand Jefferson devint président en 1801, il nomma Gallatin au poste de Secrétaire au Trésor. Il y resta treize ans (le plus long exercice de la fonction dans toute l'histoire). Pendant la première partie de son mandat, il accomplit de grands progrès pour équilibrer le budget fédéral. L'achat du territoire de la Louisiane put être réalisé sans augmentation d'impôts, en grande partie grâce à ses efforts. Gallatin s'impliqua également dans l'organisation de l'expédition Lewis et Clark, qui explora l'ouest du pays. À son retour, il s'établit à New York. Il fonda l'Université de New York (NYU) en 1831. Là, Gallatin se lança dans l'ethnologie des Amérindiens, publiant un traité sur le sujet en 1836 et fondant la Société ethnologique américaine en 1842. Il fut également président

de la Banque fédérale (qui, plus tard, a été rebaptisée « Banque Gallatin »). Gallatin mourut en 1849 à Astoria, sur Long Island. Il est enterré au cimetière de la Trinité à New York. Son portrait figurait au recto des billets de 500 dollars imprimés en 1862-3, et sur le timbre ordinaire de 1 cent  $\frac{1}{4}$  entre 1967 et 1973. La rivière Gallatin, dans l'ouest américain, porte son nom.

En l'honneur du 250<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance, une exposition a lieu à la Bibliothèque de Genève, parc des Bastions, jusqu'au 17 mars 2012.

Le Maire, François Mazonod

## **LE VOTE DU BUDGET**

Le vote du budget est l'une des prérogatives la plus importante du Conseil municipal. Le budget 2012 a été voté par les conseillers municipaux le 8 novembre. Grâce à des prévisions de recettes fiscales sur des personnes morales plus importantes qu'il y a une année, le budget est équilibré et dégage un léger boni. Les amortissements ont progressé de Fr. 500'000.00, passant de 1.7 à 2.2 millions, essentiellement dus à la construction du nouveau centre communal polyvalent.

Établir un budget équilibré est un exercice difficile, car les prévisions des recettes fiscales communiquées par les services de l'État peuvent différer des encaissements réels.

Autre élément important, la valeur du centime additionnel reste à 25, le plus bas du canton, mais pour combien de temps ?

Nous savons que la future crèche intercommunale pèsera dans le budget, tant par son amortissement que par les frais d'exploitation.

Fort heureusement, pour l'année 2012, le budget permet d'exécuter les décisions prises par le Conseil.

## **CHARTRE ÉTHIQUE DE LA 3D**

La troisième dimension (3D) constitue une percée majeure en matière d'outil au service des politiques publiques. La représentation en 3D concerne la gestion du territoire au quotidien, la compréhension des projets d'aménagement, la concertation, et, surtout, l'aide à la décision. Dans ce contexte, il est indispensable pour chaque utilisateur et concepteur de la 3D que l'ensemble des données utilisées et leurs mises en forme répondent à un certain nombre d'exigences reconnues et respectées. C'est le but poursuivi par les adhérents à la Charte d'éthique de la 3D.

La Charte d'éthique de la 3D a été solennellement signée à Monaco le 4 février 2010, sous le haut patronage de S.A.S le Prince Albert II de Monaco. A ce jour, elle compte plusieurs centaines d'adhérents provenant de plus de 20 pays, représentant des collectivités publiques, des unités de recherche, des associations professionnelles et des milieux privés.

C'est dans le cadre du salon Itu Telecom World'11 tenu à Palexpo que Mme Michèle Künzler, Conseillère d'État, a invité les Maires des communes genevoises à venir parapher le livret d'adhésion le 26 octobre. Le Maire de Genthod a signé la Charte d'éthique 3D, qui doit garantir la crédibilité des représentations, la transparence des données, l'échange et le partage. En effet, l'administration publique a besoin de données et d'images qui ne travestissent pas la réalité afin de se prémunir de prises de décisions insuffisamment fondées ou même inadéquates.

## **MOBILITÉ**

Dans le numéro d'octobre dernier, quelques chiffres provenant des statistiques reçues du TCS concernant les info-radars ont

été publiées. Les excès de vitesse importants recensés ont poussé la Mairie à demander l'intervention de la Brigade du trafic. Celle-ci, mandatée à trois reprises pour effectuer des contrôles radar sur la commune, a enregistré des pointes de vitesse à 71 Km/h sur un tronçon limité à 40 Km/h et de 82 Km/h sur un tronçon limité à 50 Km/h.

Cette action a conduit la Brigade à dresser un grand nombre d'amendes d'ordre, dont les tarifs s'étalent de Fr. 40.00 à Fr. 250.00, ainsi que quelques contraventions, qui, elles, sont plus onéreuses et peuvent également conduire à d'autres sanctions administratives. Au total plus de 15% des véhicules contrôlés étaient en infraction. Un pourcentage qui risque d'inciter les autorités communales à réitérer ce genre d'opération.

## **UN POMPIER FIDÈLE ET ENGAGÉ**

Le 12 novembre a été un jour particulier pour la Compagnie 30 des pompiers de Genthod. M. Wolfgang Honegger a fêté 30 ans de service ! C'est dans le canton de Zürich que Wolfgang s'est d'abord engagé en tant que pompier. Il aurait pu se retirer du service actif après 25 ans, mais il a voulu continuer à s'engager pour notre sécurité. Merci pour ce bel exemple d'engagement.

## **PAS DE RADON DANS NOTRE ÉCOLE**

Le radon est un élément chimique, un gaz rare dit noble, radioactif, incolore, inodore et d'origine le plus souvent naturelle. Il provient de la désintégration du radium, lui-même issu de la désintégration de l'uranium naturellement présent dans les briques et les roches du sol. Le radon peut s'accumuler dans les espaces clos et notamment dans les maisons et dans les caves mal ventilées. Le seul risque connu pour l'inhalation de radon est celui du cancer du poumon. En 1987, le radon a été reconnu par le Centre international de recherche sur le cancer comme cancérigène pulmonaire pour l'homme, sur la double base d'études expérimentales animales et d'études épidémiologiques chez les mineurs d'uranium. Le radon a une durée de vie courte et n'a pas le temps, en quelques jours, de diffuser à travers un matériau continu (sol compact, mur ou dalle sanitaire). Sa concentration dans l'air est exprimée en Becquerels par mètre cube (Bq/m<sup>3</sup>).

La mesure du radon s'effectue en hiver pendant un mois.

Le service de toxicologie de l'environnement bâti a transmis à la mairie les résultats de mesures du radon dans nos établissements scolaires réalisées l'hiver dernier à l'aide de capteurs passifs. Les valeurs mesurées pour une salle de classe au premier étage (48 Bq/m<sup>3</sup>) et pour la salle du parascolaire (59 Bq/m<sup>3</sup>) sont bien au-dessous de la valeur limite de 1000 Bq/m<sup>3</sup>, et au-dessous des nouvelles normes internationales de santé publique de 300 Bq/m<sup>3</sup>.

## ROADMOVIE

Rayonnant dans toute la Suisse pendant deux mois dans les villages de moins de 3000 habitants dépourvus de cinéma, la troupe du Roadmovie a effectué sa 17<sup>e</sup> halte à Genthod le 17 octobre dernier.

Les itinérants s'occupent eux-mêmes de monter leur propre matériel qui tient dans une seule et même camionnette. Pour ceci, deux projectionnistes, Isabelle et Colin, accompagnés de Laure, l'animatrice auprès des enfants puis des adultes le soir, étaient présents pour ériger le grand écran donnant des allures de salle de cinéma à notre salle communale.

Durant l'après-midi, ce ne sont pas moins de sept courts métrages qui furent proposés aux 120 élèves de l'école primaire de Genthod. Tous étaient très enthousiastes et enchantés à l'idée de passer la demi-journée hors des murs en rénovation de leur école.

Les belles décorations faites en classe, ornant les murs de la salle, attestaient du cœur qu'ils ont mis à l'ouvrage. Il faut dire que cela faisait plusieurs semaines qu'ils préparaient cette journée au moyen de dossiers pédagogiques fournis aux enseignants par la troupe du Roadmovie.

A peine le premier film d'animation lancé, que déjà de chaleureux éclats de rires émanaient de ce jeune public, apparemment bien habitué à être confronté à un écran de cinéma à en croire leur réponse lorsque l'animatrice souleva la question.

Puis, c'est sous le ronronnement de la pellicule cinématographique 35 mm que les projections s'enchaînaient, accompagnées des éternelles exclamations des enfants, mais entrecoupées par de courtes activités donnant

la chance aux élèves de s'exprimer sur les images vues. Au terme des représentations, la possibilité de découvrir de plus près les machines de projection et de mieux comprendre leur fonctionnement venait clore ce bel après-midi.

Par la suite, les enfants ont cédé leur place à leurs aînés qui découvraient « La petite chambre », un film suisse dans lequel joue Michel Bouquet, particulièrement touchant dans son rôle. Cet émouvant long métrage fut un réel succès auprès de la centaine de personnes présentes, toutes générations confondues. Une histoire qui donne matière à réflexion sur le vrai sens de la vie et des échanges humains.

A la fin de la projection, l'assemblée a pu apprécier la venue d'un invité spécial, Antonio Buil Puejo, intervenant dans le film en tant que professeur de salsa. Cet acteur plein de vie s'est généreusement prêté au jeu des questions-réponses, avec toute la sympathie et la bonne humeur qu'il tire probablement de ses racines, à fortes consonances latines.

Ce fut donc une réussite pour la Mairie qui, grâce à la dynamique collaboration de Mme Gabrielle Hofer, institutrice à l'école de Genthod, a pu accueillir cette manifestation qui a beaucoup plu et ne fait qu'encourager les gens à s'intéresser davantage au cinéma régional.

Nicolas Lhoneux, stagiaire

## CENTRE COMMUNAL

Les travaux avancent vite grâce à une météo favorable en automne qui a permis de maintenir le planning initial. 6'000 m<sup>3</sup> de terre ont été excavés. A ce jour, ce n'est pas moins de 1'000 m<sup>3</sup> de béton qui ont été mis en œuvre, et 103 tonnes d'acier qui ont été utilisées. 1'100 m<sup>2</sup> de murs ont été coffrés. L'effectif moyen sur le chantier est de 12 à 16 personnes.

Grâce à un appareil de photo situé en haut du mât, sur le terrain de jeux de l'école, des photos sont prises toutes les dix minutes. L'ensemble des photos permettra de créer un film sur l'évolution de ce chantier, le plus grand que Genthod n'ait jamais eu. Les photos sont sur le site <http://www.bau-cam.ch/cc-genthod>, et l'on peut voir l'image live (Livebild), le film du jour (Tagesfilm, puis appuyer sur Tagesfilm starten au bas de l'image) ou choisir un intervalle de temps.

## **PERTURBATION DU TRAFIC**

Des travaux débuteront le 9 janvier 2012 pour environ quatre semaines vers le bas de la route du Saugy et au giratoire de la route de Lausanne. Les SIG vont en effet poser des raccords en eau et en électricité à la nouvelle station de pompage. Ils profiteront de ces travaux pour poser également un collecteur d'évacuation du trop-plein de la station. Ces ouvrages vont générer quelques perturbations du trafic et les usagers de la route devront temporairement suivre avec patience les indications de déviation du flux automobile.

Au chemin des Hutins-Goulus, la mise en séparatifs des collecteurs occasionne également, depuis le 16 novembre dernier, quelques perturbations de la circulation.

## **MÉMENTO**

### ***Légalisation de signatures***

Le service compétent pour les légalisations de documents se trouve à la rue de l'Hôtel-de-Ville 14, 1204 Genève, ☎ 022 327 92 50 et sur internet : [www.ge.ch/legalisation-de-documents/contact](http://www.ge.ch/legalisation-de-documents/contact)

### ***Médailles de chiens***

Les propriétaires ou détenteurs de chiens devront acquérir la marque de contrôle 2012 auprès de la mairie dès le mardi 3 janvier prochain. Les documents à présenter sont les suivants :

- pièce d'identité
- attestation d'assurance RC 2012
- certificat de vaccination contre la rage
- feuille ou carte d'enregistrement de la puce électronique ou du tatouage (ANIS)
- attestation des éventuels cours suivis (cours de sensibilisation pour le nouveau propriétaire de chien et formation pratique de l'animal).

La médaille 2011 est encore valable jusqu'au 1er avril 2012, date limite pour l'acquisition de la marque de contrôle par le détenteur.

### ***Déneigement***

Le service d'entretien effectuera, comme chaque année, le déneigement de la commune en tout temps, avec comme objectif

prioritaire l'enlèvement de la neige sur les routes principales où circulent les bus, les routes secondaires, et en dernier, les chemins privés. Afin de permettre une efficacité maximum des différentes entités qui assureront ce service, la population est priée de ne pas laisser de véhicule sur le bord des routes.

### ***Fêtes de fin d'année***

L'école et les services parascolaires seront fermés du lundi 26 décembre au vendredi 6 janvier. Reprise le lundi 9 janvier 2012.

Les services de l'administration communale seront fermés du 24 décembre au 2 janvier. Réouverture le mardi 3 janvier 2012. Des permanences seront assurées en cas d'ensevelissement, de 10h à 12h le mardi 27 au ☎ 079 336 64 00, et le vendredi 30 décembre au ☎ 022 959 89 33.

La bibliothèque sera fermée du 24 décembre au 8 janvier. Prochains samedis d'ouverture : 14 janvier, 4 février et 3 mars 2012 de 9h00 à 12h00.

### ***Apéritif du Nouvel An***

Pour fêter la nouvelle année, les Autorités se réjouissent de vous accueillir à la salle communale autour d'un verre samedi le 1er janvier 2012 entre 18h00 et 20h00.

### ***Sapins de Noël***

La Mairie rappelle qu'après les fêtes les sapins doivent être déposés à l'espace de récupération des Chanâts (ESREC).

### ***Mérite communal***

La Mairie vous invite à lui communiquer par écrit, jusqu'au 24 février 2012, les noms des personnes qui se seraient distinguées durant l'année 2011 dans une activité sportive, culturelle ou sociale.

***Toute l'équipe de la Mairie vous souhaite de joyeuses fêtes et une excellente année***